

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 3 Décembre 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le trois décembre, à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur François DENISSIEUX
Madame Christiane GUICHERD présente un pouvoir de Madame Patricia MIQUET
Monsieur Didier PIGNARD présente un pouvoir de Monsieur Hervé MASSARDIER

Objet :

**DM3- Budget du
SIM- Exercice
2014**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11

Vu la délibération D 14 02 806 du 5 mars 2014 portant approbation du budget 2014 du SIM

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Considérant que le Président fait état de la nécessité de procéder à des ajustements au budget du SIM tel que présenté ci-dessous :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 60611 : eau et assainissement		10 000 €
TOTAL D011: Charges à caractère général		10 000 €
R 7088		10 000 €
TOTAL R70 : Produits de service		10 000 €

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- APPROUVE la DM3 telle que présentée ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 4 décembre 2014

Le Président

Jean-Pierre

